Recensement de la population du 16 janvier au 22 février 2025

Recensement partiel de la population

Ce recensement aura lieu **du jeudi 16 janvier au samedi 22 février 2025** .

Ce recensement ne concerne pas l'intégralité de Chambly, vous serez prévenu(e) du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant par l'agent lui-même. Celui-ci a une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire.

Découvrez 4 vidéos explicatives sur le recensement ⬇

À quoi sert le recensement ?

Comment marche le recensement ?

Quelles seront les questions que les agents recenseurs vont me poser ?

Comment faire mon recensement en ligne ?

Plus d'informations sur le site du Service Public / INSEE :

Cliquez ici

rgba(255,255,255,1)

Les deux agents recenseurs, Cédric Bemer et Carine Moeyaert

rgba(255,255,255,1)